



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

FORMATION :

Pratique du contentieux civil

JEUDI 8 JUIN 2023 9 h 30 - 12 h 30

Maison de l'Avocat de Paris
2 rue de Harlay Paris 75001

Formation Continue
3 h en présentiel



Page 3

Accessible aux
PSH.

Droits d'inscription susceptibles d'être pris en charge par le FIFPL sur vos fonds collectifs de crédit à la formation - Voir conditions en page 2

PRESENTATION DE LA FORMATION

JEUDI 8 JUIN 2023

Maison de l'Avocat de Paris

2 rue de Harlay - Paris - 75001 en présentiel

1

La pratique de la procédure civile

L'objectif :

- lister les points d'attention aux différentes étapes du procès civil ;
- se mettre à jour des dernières réformes de la procédure civile ;
- appréhender les contraintes organisationnelles des juridictions et les conséquences sur le traitement des affaires ;
- mieux comprendre les attentes des magistrats sur la présentation du dossier de l'avocat (conclusions et pièces).

Compétences visées : Procédure civile

Public : Avocats

Pré-requis : CAPA

Méthodologie : Cours magistral avec un avocat et de trois magistrats - Débat avec la salle - supports pédagogiques en PowerPoint distribués en fin de session

Evaluation : Questionnaire avant la formation, QCM et retours post-formation

Durée : 3 h en présentiel de formation

Conditions d'inscription

Droits d'inscription :

Pour les Avocats libéraux :

Tarif : 125 € TTC réclamé directement au FIFPL, après la formation. Aucun frais à avancer.

(prise en charge intégrale possible au titre de la formation collective par le FIFPL, **il suffit d'être à jour de ses cotisations URSSAF**, de transmettre une attestation URSSAF et sa date de naissance comme indiqué sur le formulaire d'inscription sur notre site internet).

Dans la limite de votre budget à la formation du FIFPL (rappel : chaque Avocat exerçant en libéral dispose de 750 € par an pour se former uniquement, avec les organismes certifiés Qualiopi).

Pour les Avocats salariés ou ou les Avocats libéraux ayant épuisé le budget pour l'année en cours :

Tarif : 90 € TTC à régler par chèque ou par virement avant la formation.

RIB : FR 55 2004 1000 0100 4339 3X02 013 - CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

Programme créé le 05/05/2023 - Première version
Places Limitées : Inscriptions obligatoire avant le 06/06/2023

Programme abordé pendant la formation Pratique du contentieux civil
du JEUDI 8 JUIN 2023 de 9 h 30 à 12 h 30



09h15 : Accueil des participants

09h30-11h45 : La Pratique du contentieux civil

- les contraintes organisationnelles d'une juridiction ;
- la conduite du procès, en procédure orale et écrite, sans et avec représentation obligatoire ;
- l'introduction de l'instance ;
- la mise en état ;
- la présentation du dossier de l'avocat, conclusions et pièces, et les plaidoiries ;
- le jugement et son exécution.

Intervenants :

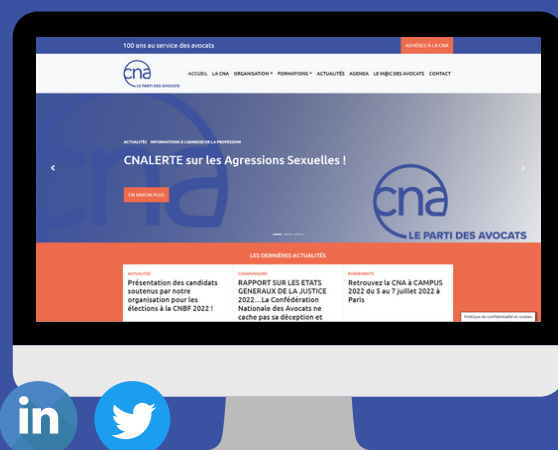
- **Mme Catherine Descamps**, première vice-Présidente et coordinatrice du pôle social du Tribunal judiciaire de Paris ;
- **M. Clément Bergère-Mestrinaro**, Président du Tribunal judiciaire de Sens ;
- **M. Rémi FERREIRA**, Juge, chargé de mission RH et secteur civil à la Présidence du Tribunal de Paris ;
- **Me Charles Simon**, avocat au Barreau de Paris.

11h45-12h30 : échanges avec la salle

Inscriptions & Informations:

- cna@cna-avocats.fr
- <https://cna-avocats.fr/formations-cna/>
- 01 56 81 16 19
- 97 boulevard Malesherbes 75008 Paris

Responsable handicap : Quentin PASBEAU, merci de le contacter pour toutes questions relatives sur le sujet concernant cette formation au 01 56 81 16 19.



FORMATION



CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES AVOCATS

LA PRATIQUE DU CONTENTIEUX CIVIL

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vos coordonnées :

NOM :Prénoms :

Date de naissance : Lieu (dépt) :

Profession : N° SIRET :

Numéro URSSAF :

Adresse :

.....

Téléphone :E-mail :

FORMATION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL SUR VOTRE BUDGET
INDIVIDUEL« FORMATION » (inscription obligatoire)

PRISE EN CHARGE FIF-PL : Pour valider la formation et la prise en charge par le FIF-PL, il sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence au début de chaque session de formation (matin et après-midi en cas de formation sur la journée), dossier individuel à constituer auprès du FIF PL (<https://extranet.ffpl.fr/login>).